

**MONTRÉAL**

Place Victoria, 43<sup>e</sup> étage  
800, Square Victoria, C.P. 303  
Montréal H4Z 1H1  
Téléphone 514 866-6743  
Télécopieur 514 866-8854

**JOLIETTE**

1075, boul. Firestone  
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6  
Ligne Mtl 514 990-4485  
Téléphone 450 759-8800  
Télécopieur 450 759-8878

**LAVAL**

3055, boul. Saint-Martin Ouest  
Bureau 610, Laval H7T 0J3  
Ligne Mtl 514 990-8884  
Téléphone 450 686-8683  
Télécopieur 450 686-8693

**AGGLOMÉRATION DE  
LONGUEUIL**

2035, avenue Victoria, bureau 305  
Saint-Lambert J4S 1H1  
Téléphone 450 672-4681  
Télécopieur 450 485-3700

**SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

202, rue Richelieu, bureau 205  
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8  
Téléphone 450 358-5737  
Télécopieur 450 358-5748

**SAINT-JÉRÔME**

995, rue Maher, bureau 201  
Saint-Jérôme J5L 0A8  
Téléphone 450 431-0705  
Télécopieur 450 431-1247

**SHERBROOKE**

1802, rue King Ouest, bureau 240  
Sherbrooke J1J 0A2  
Téléphone 819 481-0324  
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 7 avril 2026

**Par courriel et par dépôt électronique**

Me Carolina Rinfret, secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC**  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4316-2025 – Demande du Distributeur de modifications des  
conditions de service**

**Réplique de HQD**

**N.D. : 126 219**

Chère consoeur,

Nous avons pris connaissance de la réplique B-0014 du Distributeur dans le présent dossier et nous nous devons de réagir aux propos inacceptables tenus à l'égard de l'AQCIE-CIFQ.

En effet, le Distributeur laisse entendre que l'AQCIE-CIFQ n'aurait fait aucune représentations dans la phase 4c du dossier R-4270-2024 relativement «au sujet des engagements à la clientèle de grande puissance en matière EÉ et de GDP», faisant ainsi totalement abstraction dans sa réplique de la large part qu'ont occupés ces enjeux de nature juridique lors de l'argumentation de l'AQCIE-CIFQ dans le cadre de cette phase dudit dossier, telle que reflétée par la transcription sténographique de son argumentation et le plan d'argumentation, qui ont été déposés comme preuve écrite dans le présent dossier respectivement sous les cotes C-AQCIE-CIFQ-0002 et C-AQCIE-CIFQ-0003.

Les points juridiques soulevés par cette argumentation sont d'importance, la Régie ayant d'ailleurs consacré dans le présent dossier une section de questions dans sa demande de renseignement n° 1 au Distributeur (A-0005, section 5) basées uniquement sur le contenu de cette argumentation C-AQCIE-CIFQ-0002.

Dans ce contexte, affirmer être d'avis que «les commentaires de l'intervenante sur ce sujet dans le présent dossier sont inattendus et non sollicités» et que «la Régie devrait les ignorer» démontre une attitude totalement inacceptable à l'égard de l'AQCIE et du CIFQ, dont la mission première est justement de faire valoir les préoccupations et les positions des

grands clients industriels, qui constituent justement la clientèle visée par les dispositions qui sont au cœur des représentations faites par l'ensemble des intervenants (art. 19.2.2 et 19.2.3).

Une telle attitude ne peut être interprétée que comme un manque total de respect et de considération du Distributeur à l'égard d'un processus visant justement à exposer la Régie à une diversité de points de vue, au premier chef celui de la clientèle directement concernée par les enjeux soulevés par les articles 19.2.2 et 19.2.3 proposés.

Ainsi, il est totalement inacceptable que le Distributeur demande à la Régie d'«ignorer» purement et simplement les représentations de l'AQCIE-CIFQ, alors qu'ils sont justement les seuls à avoir soulevé une opposition à la modification des articles qui font principalement l'objet de commentaires des différents intervenants et qui, au surplus, sont les seuls à représenter le type de clientèle industrielle directement concernée par cesdits articles. Comme attitude abusive et fermée à la critique d'une entreprise en situation de monopole, il est franchement difficile de trouver un pire exemple.

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ [Slanoix@duntonrainville.com](mailto:Slanoix@duntonrainville.com)

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE  
Cyril Michaud, CIFQ  
Paul Paquin, analyste  
Me Simon Turmel, procureur de HQD